

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-393-1929 promulguant le décret du 15 mai 1929, complétant le décret du 25 janvier 1926, portant modification au tableau n° 2 annexé au décret du 3 juillet 1929 , sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial.

n° 03-393-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 août 1929

Numéro JO
n° 393 du 31/08/1929

Date du numéro
31 août 1929

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 15 mai 1929, complétant le décret du 25 janvier 1926, portant modification au tableau n° 2 annexé au décret du 3 juillet 1897 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 15 mai 1929 complétant le décret du 25 janvier 1926 portant modification au tableau n° 2 du décret du 3 juillet 1897 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

G. COCHARD.